Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212902522-20251203-2025_062-DE

Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST JEAN TROLIMON

Séance du 1er décembre 2025

Nombre de membres	
En exercice	13
Présents	10
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents :
Jean-Edern AUBREE– Denis HEMON – Klervi LE PAPE - Annick TANGUY- Joel COTTINIER – Cyprien DUGAS - Amaury DE SURVILLE – Baptiste TANGUY- Marie LE BERRE DEIGAS – Jacqueline BARGAIN -
Absents avec procuration :
Geneviève BOIDIN-LALLICH – procuration donnée à Jacqueline BARGAIN
Absents :
André LE PAPE
Gwénaëlle GOASCOZ

Cyprien DUGAS a été nommé secrétaire de séance.

2025-062 :CCPBS – PRESTATION MUTUALISEE RGPD – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE / CDG 29

Le 12/07/2018, le conseil communautaire a approuvé l'externalisation de la fonction de délégué à la protection des données à caractère personnel, et la mutualisation entre la CCPBS et ses communes membres, du contrat de prestation du service dédié en la matière du Centre de Gestion du Finistère.

La convention arrive à terme à la fin de l'année 2025, et le centre de gestion propose une nouvelle convention d'adhésion à compter du 01.01.2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement des mandats municipaux en 2032.

Le centre de gestion propose une nouvelle prestation « protection des données » qui intègre en plus du service DPD, un module cybersécurité. Ce module n'est pas optionnel et s'inscrit dans un contexte de mise en œuvre de la directive NIS2 qui vise à renforcer le niveau de cybersécurité des tissus économiques et administratifs des pays membres de l'UE.

La nouvelle convention du CDG précise les missions de leur DPD et de leur référent cybersécurité.

Il s'agit donc de conclure une convention de groupement de commande entre la CCPBS et ses communes membres afin de désigner la CCPBS comme ordonnateur du groupement de commande.

Le coordonnateur est chargé de conclure la convention avec le CDG29 et de refacturer aux membres le tarif mutualisé précisé dans le tableau, à savoir 1056€ pour la commune de Saint Jean Trolimon.

A ce titre, les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212902522-20251203-2025_062-DE

A ce titre, les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité :

- D'approuver le principe du groupement de commande entre la CCPBS et ses communes membres pour adhérer à la convention « protection des données » proposée par le CDG29
- D'approuver les termes de la convention de groupement de commandes figurant en annexe.
- D'autoriser le maire à signer les documents qui en découlent.

Pour extrait conforme au registre.
Le maire, Jean-Edern AUBREE.

